

INFILTRATION DES EAUX

CONTENU-TYPE D'UN RAPPORT D'ESSAI DE PERMÉABILITÉ DU SOL

Recommandations d'IDELUX Eau

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Code de l'Eau impose que l'évacuation des eaux pluviales (en Zone d'Assainissement Collectif (ZAC)) et des eaux usées épurées (en Zone d'Assainissement Autonome (ZAA)) se fasse prioritairement par infiltration dans le sol.

La réalisation d'un essai de perméabilité du sol permet de garantir un dispositif d'infiltration des eaux efficace et pérenne pour le particulier.

En ZAA, l'annexe 4 des conditions intégrales et sectorielles relatives aux systèmes d'épuration individuelle (SEI) mentionne l'obligation de réaliser une note de calcul dimensionnant ce dispositif d'évacuation, en se basant notamment sur la réalisation d'un test de perméabilité. La réalisation de ce test permet en outre d'accéder sous certaines conditions à une prime majorée pour l'installation du SEI.

Ce document a pour but de donner une structure de base suffisamment détaillée pour la compréhension et l'analyse des essais réalisés dans le cadre du dimensionnement d'un dispositif d'infiltration des eaux usées épurées et/ou pluviales.

1) Données parcellaires

Permettent de donner un aperçu global des caractéristiques de la parcelle, du projet et de l'objectif recherché par la réalisation de l'essai

- Demandeur, type de projet, localisation, numéro cadastral, ...
- Capacité d'hébergement, type d'eaux à infiltrer, ...
- Topographie, géologie, hydrologie, ...
- Situation et caractéristiques de la parcelle (couvert végétal, fossé, surface disponible, ...)

2) Analyse de la présence de contraintes environnementales et géotechniques

- captages
- zones de sous-sols pollués connues
- zones incluses dans un site à réaménager (SAR)
- zones de contraintes karstiques
- puits de mine
- zones de wateringue

3) Analyse pédologique

- Date des essais et conditions météorologiques
- Descriptif et localisation des sondages de reconnaissance (nature, texture et structure du sol)
- Coupe pédologique type de la parcelle (basée sur chacun des sondages)
- Détection de présence d'hydromorphie (se caractérisant par la présence d'eau)
- Profondeur et nature du substratum
- Présence éventuelle d'une nappe phréatique, niveau piézométrique

4) Tests de perméabilité :

- À réaliser sur l'implantation et à la profondeur de ou des futur(s) ouvrage(s)
- Descriptif de la méthode et localisation des tests
- Détermination de la vitesse d'infiltration du sol « K » avec courbe

5) Choix et dimensionnement de (ou des) l'ouvrage(s)

- Volume d'eau à infiltrer, avec détail des calculs (surface prise en compte, pluie de référence, nombre d'EH...)
- Type(s) d'ouvrage
- Dimensions (largeur, longueur, profondeur)
- Volume disponible (volume de vide) avec dimension
- Trop plein, clapet anti-retour, ...

6) Détail et plan des ouvrages d'infiltration et ouvrages connexes

- Plan parcellaire avec implantation de l'ouvrage d'infiltration et des ouvrages connexes sur la parcelle ainsi que la localisation des sondages et tests.
- Plan (croquis) général, vue en plan et coupes.
- Descriptif précis de l'ouvrage préconisé (matériaux, ...) et ouvrages connexes (CV, filtre, trop-plein, prétraitement, stockage, ...) et des contraintes particulières à respecter lors de leur mise en œuvre
- Indication du couvert végétal, des points d'eau, des fossés, des zones inondables, ...
- Analyse de la nécessité de créer des éventuelles servitudes sur des parcelles voisines
- Variante possible

7) Précautions et entretien de l'ouvrage

- Indiquer les précautions utiles pour préserver l'efficacité de l'ouvrage (éviter de planter un arbre au droit d'un massif drainant, etc)
- Indiquer la fréquence des entretiens, les modalités d'inspection (ce qu'il faut observer), le type d'entretien de l'ouvrage d'infiltration...